

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
 HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
 PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
 RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Imprimerie A. Layton.

**Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.**

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
CAHORS	CAHORS							
40 h. 25 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 50 <sup>m</sup> matin.	9 h. 11 <sup>m</sup> matin.	11 h. 47 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.
5 h 1 soir.	1 » 00 » soir.	2 » 42 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 » 45 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 h 27 »	5 » 45 » »	7 » 40 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 <sup>m</sup> matin.	11 » 7 » »	3 » 1 » soir.

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire. {Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 29 Novembre.

Fidèle à sa politique, le Conseil municipal de Paris a fait dimanche une petite manifestation contre le Sénat.

S'il n'y avait eu que l'élection de M. Victor Hugo, le résultat de cette manifestation serait, en somme, assez douteuse, puisque le poète ne s'est pas positivement prononcé pour ni contre le Sénat. On sait, en effet, qu'interrogé à deux reprises, il a déclaré une première fois que les secondes chambres avaient du bon, citant l'exemple de cette populaire Chambre des pairs dont il fit partie, et qu'il a donné à entendre la seconde fois, que s'il avait à organiser une République il ne lui donnerait peut-être qu'une seule Chambre.

Mais ce qui complète et accentue l'élection de M. Victor Hugo, ce qui montre bien que le Conseil municipal de Paris a eu en vue une manifestation contre le Sénat, c'est qu'il lui a donné pour suppléant M. Laurent Picbat, dont on connaît les récentes déclarations.

Il est à peine besoin d'ajouter que l'élection parisienne n'a rien d'inquiétant. Elle ne peut, en effet, avoir aucune influence sur la solution de la question soulevée par les radicaux.

On ne connaît pas encore les résultats généraux des élections qui ont eu lieu dans les départements soumis au renouvellement, mais il est certain qu'il sera, en immense majorité, favorable au maintien de la haute Chambre.

Nous allons plus loin : Tous les conseils municipaux eussent-ils suivi l'exemple de Paris que le Sénat ne serait pas encore en péril.

Est-ce que les deux tiers existants du Sénat ne sont pas fermement partisans de son maintien ? — Et l'on peut ajouter que les nou-

veaux sénateurs, alors même qu'ils viendraient au Luxembourg avec des intentions hostiles, ne tarderaient pas à reconnaître la nécessité d'un Sénat ; car, n'y eût-il en jeu que leurs intérêts personnels, la nature humaine est ainsi faite qu'ils reviendraient petit à petit sur leurs idées premières.

Il n'est pas, du reste, nécessaire de compter sur ce changement, car il est bien clair que les candidats qui demandent aujourd'hui le mandat sénatorial ou le renouvellement de ce mandat ont la ferme intention de s'asseoir pour neuf années dans le siège qu'ils briguent.

Que les partisans du Sénat n'éprouvent donc aucune crainte. La haute Chambre n'est pas sérieusement menacée. La révision dont on la menace ne peut se faire que si elle y consent, et, puisque ses ennemis ont commis l'imprudence de lui laisser voir que c'est sa destruction qu'ils poursuivent, elle agira en conséquence.

Toutes les menaces qu'on lui fait sont vaines ; elle est maîtresse de ses destinées et elle saura le prouver.

## Informations

Par décret, publié au *Journal officiel* du 27 novembre, M. Tirman, conseiller d'Etat, est nommé gouverneur général civil de l'Algérie, en remplacement de M. Albert Grévy dont la démission est acceptée.

— Par décret du Président de la République le conseil supérieur de la guerre est constitué ainsi qu'il suit :

- M. le général Campeyron, ministre de la guerre, président.
- M. le maréchal Canrobert, membre ;
- M. le général de division Chanzy, membre ;

montagnes de l'Eifel, dans la vieille ville des bords du Rhin, là où vivaient sa femme, son enfant, et une joie ineffable, la joie de l'époux, la joie du père inondait son visage, beau et noble malgré les traces de fatigue prématurée qu'une observation attentive permettait d'y découvrir ; le soleil des camps et des champs de bataille avait retrempe ces traits quelque peu efféminés et amollis, et leur avait rendu cette expression d'énergie et de virilité que les orages de sa jeunesse leur avaient ôtée.

Peu à peu ses pensées prirent corps ; elles revêtirent la forme sensible de paroles, et on l'entendit murmurer à mi-voix et comme dans un rêve :

— Si demain soir, ou après demain-matin je rencontre à Trarbach un bateau de Coblenz, ma lettre sera à Cologne dans trois ou quatre jours au plus, et dans une huitaine de jours déjà je serai en droit d'attendre ma femme et mon fils. Je pourrai terminer rapidement mes affaires du château de Beuren. Je ferai légitimer chez le bailli de l'électorat de Trèves la lettre de mon père et mes autres papiers, car, autrement, comment pourrait-on me reconnaître ? Comment retrouver sous les traits vieillissants du soldat la fraîcheur du jeune homme qui quitta Beuren il y a vingt ans ! Au fait, si j'avais été tué dans quelque bataille, celui qui m'aurait dévalisé aurait parfaitement pu, avec les papiers que j'ai toujours portés sur moi, aller recueillir le riche héritage des seigneurs de Beuren... M. de Legen se chargera bien, je suppose, du soin de régulariser ma situation ; je ne m'occuperai de rien ; après

- M. le général de division Gresley, membre ;
- M. le général de division de Gallifet, membre ;
- M. le général de division Carteret-Trécourt, membre ;
- M. le général de division Saussier, membre ;
- M. le général de division de Miribel, chef d'état-major général, membre, rapporteur du conseil.

— Le ministre de l'instruction publique et cultes a reçu, dimanche, le personnel de l'administration des cultes dans l'hôtel de la rue de Bellechasse, affecté à ce service.

M. Flourens, conseiller d'Etat, ancien directeur général des cultes, qui a fait les présentations, a prononcé une allocution.

Le ministre a remercié. Puis il a répondu : « Devant les attaques passionnées dont je suis l'objet, certaines explications sont nécessaires pour vous, pour moi, pour ceux qui les liront.

» On a fait grand bruit autour de mes sentiments personnels. Ceux qui ignorent le plus ce qui se passe au fond de moi, sont ceux qui en ont parlé avec le plus d'assurance. Le ministre des cultes ne doit être, dans ses fonctions de ministre, ni religieux, ni anti-religieux.

» Son ministère n'est point affaire de doctrine. Si ceux qui m'attaquent avaient été inspirés par un véritable souci de la religion et non par une pensée politique, ce n'est pas mon arrivée ici qui eût pu les effrayer : c'est mon arrivée au ministère de l'éducation nationale.

» Quand à celui-ci, c'est simplement en donnant à une police son acception la plus élevée, un ministère de police générale des cultes, c'est à ce point de vue, et non à celui de mes doctrines que je me placerais.

» Par police générale des cultes, j'entends la surveillance de l'exécution des lois qui régissent les rapports de l'Eglise avec l'Etat. Le manifeste du gouvernement aux Chambres a formulé cette tâche en ces termes : « La stricte exécution des lois concordataires. »

avoir pris les mesures les plus indispensables, je reviendrai à Trarbach, à la rencontre des miens, ou plutôt j'irai jusqu'à Coblenz. Mais, si je ne trouvais point l'occasion d'expédier ma lettre ! Ce serait très malheureux ! Le mieux serait peut-être d'envoyer Wenz à Cologne. Mais non, il me déplaît que quelqu'un de mon entourage voie ma femme avant moi. Je ne veux point qu'une autre qu'elle me fasse part de la joie que lui auront causée ma lettre et mon repentir. Wenz, il est vrai, est une bonne pâte de serviteur. Mais, pourtant, il est quelquefois bavard ; il semble s'être depuis quelque temps corrigé de ce défaut ; mais quelque parole inconsidérée prononcée par lui pourrait si facilement blesser ma femme ! Il ne connaît que trop bien mes folies, il n'en a été que trop souvent témoin ; il ne croirait sans doute point commettre un grand crime en allant faire à Marie le récit de quelques-unes de mes aventures de la campagne. Mais cela ne saurait aller, il faut m'en tenir à ma première idée. Mais il serait bien possible qu'il se trouvât une occasion avant même que nous n'arrivions à Trarbach. Plus on approche de la Moselle et plus les habitants de ce pays désert ont de rapports avec les grandes villes. Il n'est pas impossible que dans l'une des localités que nous allons traverser, il se trouve un messager sûr qui veuille se charger, contre un bon pourboire, du soin de remettre cette lettre à son adresse. Il vaut donc mieux peut-être que je mette la lettre sur moi, afin de l'avoir à la main, aussitôt qu'il me le faudra.

Le capitaine se leva et, obéissant aux conclu-

## UN COMLOT ENTRE LE TZAR

Le *Standard* confirme, d'après des renseignements particuliers, la découverte d'un complot récent contre le tzar.

Les conjurés se proposaient de construire une espèce de machine volante qu'ils auraient chargée de dynamite. Cette machine devait être lancée tout près du palais de Gatchina et tomber au milieu de la cour du palais. Profitant de la confusion causée par l'explosion, on aurait enlevé le tzar et la famille impériale.

Au nombre des personnes arrêtées, se trouvent le chef de la police d'une cité importante, les deux filles d'un fonctionnaire de l'Etat, deux négociants israélites et plusieurs autres nihilistes.

St-Petersbourg, 26 novembre.

Une tentative d'assassinat a été commise, hier dans l'après midi, sur la personne du général Tchérévine, adjoint du ministre de l'intérieur.

Le général n'a pas été blessé. L'attentat a eu lieu dans la salle d'attente de l'hôtel de la police, pendant la séance de la commission du bannissement par voie administrative, dont le général Tchérévine est président.

Le meurtrier a remis une requête au général et lui a tiré un coup de pistolet. Le général l'a arrêté lui-même.

Le *Messenger du Gouvernement* publie les détails suivants sur l'attentat commis sur le général Tchérévine :

L'auteur du crime est un noble, du nom de Nicolas Sankowski, né dans le gouvernement de Grodno, arrivé de Morchansk depuis quelques jours.

Le sieur Melnikoff, bourgeois, compagnon de voyage de Sankowski, pendant le trajet de Morchansk à Saint-Petersbourg, et soupçonné d'a-

sions de son raisonnement, il essaya de défaire les boucles de la valise ; mais Wenz l'avait fermée avec tant de soin qu'il n'en vint de longtemps à bout.

Impatient, il fut sur le point d'appeler son serviteur pour lui dire d'ouvrir la valise qu'il avait serrée comme si elle dût rester fermée pour toujours, mais enfin une boucle céda ; le sac s'ouvrit et le capitaine en tira la lettre, qu'il plaça avec un soin extrême dans la poche de côté de sa tunique.

Il referma la valise et la replaça à l'endroit où Wenz l'avait placée.

Il se promena encore un moment dans la salle et s'arrêtant devant la table, il prit le verre qu'il leva en l'air comme si mentalement il buvait à la santé de quelqu'un, et enfin le vida d'un trait.

Puis il se dirigea vers l'estrade où l'attendait sa couchette ; il plaça à côté de lui son épée et ses pistolets, suspendit sa tunique avec la lettre à un clou du mur et enfin se jeta sur son lit.

Wenz buvait toujours. A la deuxième bouteille avait succédé une troisième ; lui aussi était pensif.

Ses yeux allumés par le feu du vin capiteux jetaient une lueur étrange ; sa physionomie avait alors une expression féroce, bestiale et repoussante.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
du 29 novembre 1881.

## LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

— La lettre s'y trouve bien ! Elle est en lieu sûr, je saurai où la trouver, à l'occasion. Mais maintenant, allons boire un coup ; il me faut des forces pour demain !

Et il descendit l'escalier et pénétra dans la salle de l'auberge, où quelques buveurs attardés étaient encore attablés.

Il se fit servir une bouteille d'un de ces bons vins blancs que produisent les coteaux pierreux de la Moselle et qui sont vendus concurremment aux vins du Rhin, et sous le même nom que ces derniers, avec lesquels ils ont du reste une parenté sensible.

Notre homme eut bientôt vidé le contenu de la bouteille ; il s'en fit servir une seconde.

Dans la salle du premier étage, le capitaine était toujours assis silencieux, plongé dans ses réflexions.

Sa main tenait le verre qu'il avait rempli pour boire avec Wenz, mais il ne le porta point à ses lèvres, tant ses pensées semblaient l'obséder.

Elles erraient sans doute au loip, au delà des

voir été initié au projet d'attentat, a été arrêté cette nuit.

CHEMIN DE FER SUR LA MANCHE

Nous pouvons annoncer de source certaine que l'organisation de la Compagnie des travaux préparatoires du Chemin de fer sur la Manche est terminée.

Que la copie de l'acte de société vient d'être déposée à l'étude de M<sup>e</sup> Mohat Delaquerantonais, notaire à Paris, 14, rue des pyramides.

Enfin que les opérations premières de cette grande entreprise, de la réalisation de laquelle dépendent, à cette heure, nos intérêts nationaux les plus graves, vont commencer sans retard et seront poussés avec la plus grande activité.

Des ingénieurs du plus haut mérite, de France et d'Angleterre, sont déjà attachés à l'œuvre.

— La commission d'initiative a pris en considération la proposition de M. L. Legrand tendant à la mise en adjudication des bureaux de tabac vacants, et la proposition de M. Doucet tendant à l'expropriation des bureaux sans titulaires pour les mettre en adjudication. M. Peulevey a été nommé rapporteur.

La commission a également pris en considération la proposition de M. Naquet sur le rétablissement du divorce. M. de Marcère a été nommé rapporteur.

— Le bruit a couru dimanche dans les couloirs du Palais-Bourbon que le général Chanzy resterait à Saint-Petersbourg.

— M. Floquet annonce qu'il ne déposera pas encore son projet de suspension provisoire de l'inamovibilité de la magistrature. Il a pris l'avis du gouvernement qui, pour le moment, paraît opposé à toute mesure de ce genre.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Cours d'enseignement secondaire (Fin.)

Et remarquez, Mesdames, qu'on n'a pas séparé l'éducation civique et morale et pour cause. C'est qu'il est impossible de devenir un citoyen si l'on ne commence par être un homme, et le meilleur principe des vertus civiques sera toujours la pratique des vertus individuelles et sociales. Aussi commencerons-nous par la morale ou la science des devoirs. Ce n'est que lorsque nous aurons fait l'exposé de ces devoirs de l'homme et de la femme, considérés soit comme individus, soit comme membres de la société humaine, que nous arriverons à l'étude des institutions politiques. Alors seulement nous vous amènerons successivement à connaître l'organisation administrative de la commune et du département, l'organisation politique de l'Etat et du gouvernement. Mais, pourrait-on nous objecter un tel enseignement, ne dépasse-t-il pas le niveau des connaissances dont doit se contenter une femme ? N'est-ce point même au-dessus de sa portée ? A cela, Mesdames, je répondrai que je ne vois pas pourquoi vous éprouveriez plus de difficultés à étudier les institutions de votre patrie que celles des tribus d'Israël et de l'ancienne France.

J'ajouterai même que lorsque j'en arriverai à vous parler du gouvernement de votre pays, vous devrez être soutenues par votre curiosité naturelle comme par le sentiment de votre intérêt.

Quant à la première partie du cours, la morale théorique, que je ferai même précéder d'éléments de psychologie, conformément au programme, je sais bien que c'est de la philosophie et que le mot philosophie épouvante bien des gens. Eh bien, rassurez-vous, nous ne ferons point de métaphysique ; nous chercherons surtout le côté pratique des choses et je ferai en sorte que vous fassiez de la philosophie, un peu comme M. Jourdain faisait de la prose, sans vous en apercevoir. Donc de ce côté là, pas de craintes à avoir.

Mais j'ai aussi à répondre à une objection bien plus grave et bien plus délicate. Beaucoup de gens ennemis de l'instruction, non pas pour eux, mais pour les autres, pour certains autres, pour les femmes en particulier, regardent comme une véritable décadence ce que nous appelons, nous, du nom de progrès. Si vous leur parlez, par exemple, de l'amélioration du sort des femmes, ils vous répondent que cette amélioration n'est qu'une immoralité, et la preuve, disent-ils, c'est que les femmes sont aujourd'hui beaucoup moins soumises à leurs maris qu'au bon vieux temps.

Je vous demande pardon, si je m'écarte un peu dans cette causerie préliminaire, mais je m'adresse surtout aujourd'hui, à vous, Mesdames, qui en voulant bien nous amener ces demoiselles nous avez donné une preuve de confiance dont je

vous suis personnellement reconnaissant. Je voudrais vous prouver, en retour, que vous n'avez pas eu tort. Eh bien, pour en revenir à notre objection, j'avoue que sur le point de la soumission, nos contradicteurs et adversaires n'ont pas complètement tort. Il est évident que la femme depuis lors s'est émancipée. Vous vous rappelez les vers d'Arnolphe à Agnès :

Du côté de la barbe est la toute puissance ! Et ce que le soldat, dans son devoir instruit, Montre d'obéissance au chef qui le conduit ; Le valet à son maître, un enfant à son père ; A son supérieur le moindre petit frère, N'approche pas encore de la docilité Et de l'obéissance et de l'humilité Et du profond respect où la femme doit être Pour son mari, son chef, son seigneur et son maître.

Il faut bien le confesser, les femmes de nos jours ne sont pas si obéissantes que cela. Vous me permettez d'ajouter que je ne vois pas où est le mal. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de regretter cette loi du XII<sup>e</sup> siècle rapportée par Beaumanoir et qui permettait à un mari de battre sa femme, *pourvu que ce fut modérément*.

C'est qu'aujourd'hui heureusement, le monde et la société sont changés. La femme n'est plus la servante de l'homme comme autrefois, et elle a conquis dans notre société moderne la place naturelle qui lui est due. Elle est devenue, comme cela devait être, la compagne de son mari. Souvent, à ce titre, elle a les mêmes soins, les mêmes devoirs que lui ; pourquoi ne lui donnerait-on pas les mêmes aptitudes !

En Amérique, presque toutes les institutions primaires sont dirigées par des jeunes filles, et je ne parle pas seulement de celles qui reçoivent de petits enfants, mais on voit des jeunes personnes de seize à dix-huit ans, supérieures en éducation et en intelligence, donner des leçons à des jeunes garçons de leur âge et ne rencontrer de leur part que la sympathie et la déférence la plus respectueuse. Je sais bien que nous ne sommes pas en Amérique, que c'est le fait naturel des institutions de ce pays, institutions qui ne sont pas les nôtres. C'est vrai ; mais je ne suis pas de ceux qui pensent que celles de la France soient parfaites et qu'elles ne devraient pas recevoir, surtout dans quelques départements du Midi, des modifications considérables.

Nous nous croyons habiles et forts en nous renfermant dans le domaine qui nous est réservé et en laissant au sexe aimable sa frivolité et sa grâce ; mais c'est nous-mêmes que nous punissons et nous sommes en réalité des aveugles et des sots ; car si les femmes y perdent par le défaut d'association aux idées généreuses qui nous peuvent préoccuper, nous y perdons bien plus encore. Combien de femmes, qu'une éducation plus forte a préparées au véritable rôle d'épouses, s'associent aujourd'hui aux pensées, aux études, aux travaux même de leurs maris, et dans les rudes sentiers de la vie amènent, selon l'expression d'un homme qui connaît les femmes, M. Legouvé, une âme de renfort à son âme. Si l'on voit des pères revenir à leurs livres de collège pour pouvoir surveiller les études de ces chers lycéens, on a vu aussi des mères apprendre le grec en cachette pour servir de répétiteurs à leurs fils. Eh bien ; je crois pouvoir, sans en dire plus long, résumer d'un mot toute ma thèse : « Savez-vous pourquoi il faut bien élever les femmes ? Parce que c'est le meilleur moyen de bien élever les hommes.

Voilà pourquoi, Mesdames, le Gouvernement soucieux à la fois du présent et de l'avenir, a cru devoir créer dans toutes les villes, pour les jeunes personnes, un enseignement supérieur qui les initie à tous les grands objets de la pensée moderne. On a pensé qu'il était temps que la France fit de ses filles des Françaises. On a compris que l'institutrice, que la mère de famille, avaient à remplir avant tout une mission sociale, qu'elles avaient une charge d'âmes à leur façon, et c'est pourquoi on a donné dans le programme à l'instruction civique, la place dont je vous parlais tout-à-l'heure.

Et maintenant, Mesdames, il me reste à vous remercier de ne vous être pas mises au nombre de celles qui opposent à cette innovation les objections que je crois avoir repoussées. En dépit des résistances, des sarcasmes d'esprits étroits et bornés, croyez, continuez à croire que la femme a droit à l'instruction et à l'éducation morale, c'est-à-dire au développement complet de son esprit et de son cœur. Ne pensez pas qu'il y ait, à instruire les jeunes filles, un péril social. Laissez-les venir à nous. Elles ne perdront pas leurs croyances dans l'étude, elles n'y perdront que leurs crédulités.

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Planacassagne, secrétaire général du Morbihan, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Soissons (Aisne).

CHEMIN DE FER DE CAHORS A CAPDENAC.

Deux lots ont été adjugés ces jours derniers. Ont été déclarés adjudicataires :

Du 1<sup>er</sup> lot de l'arrondissement de Figeac, ou

lot de Cajarc, M. Villetel, père, de St-Cyprien (Dordogne). Rabais : 19 centimes par franc.

Du 2<sup>e</sup> lot, ou lot de Montbron, M. Lionnet, Victor, de Figeac. Rabais : 26 centimes par franc.

Par décision de Mgr l'Evêque, ont été nommés : curé de Goujonnac, M. Couderc, curé des Roques ; — curé des Roques M. Frézals, curé de St-Cernin (Montcoq) ; — curé de Floirac, M. Darnis, vicaire de St-Sauveur à Figeac.

Le ministère des finances publie l'avis suivant relatif à l'emprunt amortissable d'un milliard :

Par une décision du 24 novembre courant, le ministre, usant de la faculté qui lui a été réservée par l'article 13 de l'arrêté du 7 mars 1881, a autorisé la délibération, à partir du 1<sup>er</sup> décembre prochain, des certificats de l'emprunt d'un milliard en rentes 3 0/0 amortissables, émis le 17 mars dernier.

Les rentes à délivrer en échange des certificats d'emprunt seront émises avec jouissance courante, et mois, par conséquent, pour tous les titres libérés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1882, du coupon échéant le 16 janvier suivant. Par suite, les porteurs de certificats auront à verser, en sus du montant intégral du terme échéant le 16 janvier prochain, la portion d'arrérages courue sur ce terme au jour de la délibération.

Le Comité du dépôt de Remonte d'Aurillac procédera à St-Céré, le 3 décembre prochain, à 2 heures du soir, aux achats de chevaux propres au service de l'armée, de 3 ans 1/2 à 8 ans.

Nous lisons dans l'Echo de Marmande :

La fièvre typhoïde règne depuis quelques temps dans notre ville, et malheureusement cette épidémie a déjà fait plusieurs victimes dans notre population, qui compte en ce moment un certain nombre de personnes de tout âge étant atteintes de cette affection contagieuse et fort dangereuse.

Nous lisons dans le Courrier de Tarn-et-Garonne :

Toujours même acalmie sur le commerce des vins, néanmoins, les prix se maintiennent, entre 100 et 115 fr. la barrique de bon vin, livré par le propriétaire lui-même.

Que les aubergistes achètent chez les négociants en vins à de meilleures conditions, c'est possible ; il faut reconnaître cependant que ces vins sont trop souvent un mélange de plusieurs qualités ; il faut croire qu'il n'y en a pas d'autres.

A ce propos, nous hasardons une observation, dans un intérêt général, nos officiers de paix ou commissaires de police, avec un soin que nous approuvons fort, vérifient la qualité du lait et dressent des procès-verbaux contre les vendeurs de lait additionné d'eau ou d'autres substances. Pourquoi n'en feraient-ils pas autant pour le vin ?

Il y a cependant beaucoup plus de buveurs de vin que de buveurs de lait, et en analysant le vin destiné à la consommation, ils pourraient bien soulager des estomacs.

Les moyens de reconnaître la fraude ne manquent pas, nous le demandons dans l'intérêt de la classe ouvrière surtout, obligée de se pourvoir dans les cabarets, plus ou moins réputés.

Ce qui est vrai pour le Tarn-et-Garonne, ne l'est pas moins pour le Lot, et nous appuyons les justes observations de notre confrère.

On écrit de Perpignan, 27 novembre :

La forêt de la Calme, située sur le Canigou, dans le territoire de la commune d'Odeillo, est en feu depuis six jours. L'incendie a été circonscrit, puis a repris pendant trois fois consécutives, malgré les secours organisés par les populations d'Odeillo et des environs, et la garnison accourue de Mont-Louis ; samedi soir, on pouvait encore apercevoir de Perpignan, sous forme d'une longue traînée lumineuse, les dernières lueurs de l'incendie, qui s'est éteint le lendemain faute d'aliment. Les ravages et les pertes causées par ce sinistre sont très considérables : une étendue de près de 500 hectares de terres boisées est devenue la proie des flammes !

Tout le monde ne croit pas à la science météorologique, mais beaucoup s'en rapportent aux présages.

Si vous êtes dans ce cas, si vous tenez à savoir comment se comportera le bonhomme Hiver, mangez une oie bien rôtie et bien marronnée, ce qui n'a jamais eu rien de désagréable et, tout en savourant la chair juteuse de la bête, examinez son ossature. La couleur en est-elle bien blanche, hiver rigoureux, neige abondante ; bleuâtre, hiver doux ; bien prononcée, saison humide et pluvieuse.

C'est une façon d'interroger les augures qui mérite de se propager.

— Voici un dicton populaire sur le temps du mois de novembre ; quoique tardif, il a son à-propos :

Si l'hiver va droit son chemin,  
Vous l'aurez à la St-Martin (11 novembre).  
S'il retardait un seul instant,  
Vous l'aurez à la St-Clément (23 novembre).  
S'il trouve son chemin barré,  
Vous l'aurez à la St-André (30 novembre).  
Si par hasard il s'égarait,  
Vous l'aurez en avril ou mai.

La truffe sera rare cette année : telle est la nouvelle gastronomique de la Gascogne, du Languedoc et de la Provence.

La récolte des champignons a été presque nulle dans le Bordelais et le Périgord : le cépe de Bordeaux a manqué, par conséquent la truffe doit manquer, en vertu du vieux dicton populaire : « Pas de champignons, pas de truffes. »

On attribue cette disette à la sécheresse extraordinaire qui a régné pendant tout l'été dans le Midi de la France.

THÉÂTRE DE CAHORS

En donnant un compte-rendu sommaire de la représentation donnée dimanche par M<sup>lle</sup> Agar et sa troupe, nous éprouvons un vif sentiment de plaisir et de reconnaissance.

Grâce au talent éprouvé de l'illustre tragédienne, grâce au concours satisfaisant de MM. Charpentier et Duparc, de MM<sup>mes</sup> Bauche et Antonelli, la tragédie d'Iphigénie n'a pas paru froide et ennuyeuse aux auditeurs qui emplissent littéralement la salle de notre théâtre.

M<sup>lle</sup> Agar conserve toujours cette diction excellente qui a fait d'elle l'héritière de Rachel. Elle joue avec âme, avec passion, avec feu, avec enthousiasme ; elle a des mouvements qui font passer du frémissement à la crainte, de la colère à l'attendrissement ; elle a incarné admirablement Clytemnestre ; elle a été vraiment mère et épouse justement révoltée ; elle a arraché à un auditoire suspendu à ses lèvres, applaudissements et bravos unanimes.

Le rôle très sympathique d'Achille a été tenu d'une manière supérieure par M. Charpentier dont la réputation est faite depuis longtemps. M. Charpentier met au service d'un vrai talent, un organe souple et sonore ; il joue avec vigueur ; il sait avec art faire succéder l'Achille impétueux et violent à l'Achille calme et généreux. Tous nos compliments à cet excellent artiste.

M. Duparc mérite une bonne mention ; il jouait Agamemnon et il a eu l'habileté de rendre supportable ce père dont la superstition, l'aveuglement et l'ambition effrénée font faire la voix du sang.

M. Lelong a été au-dessous de sa tâche dans le rôle d'Ulysse. Ce fait nous a surpris, d'autant plus que dans le rôle de Gubetta, cette âme damnée de Lucrece Borgis, M. Lelong nous avait paru être un acteur de talent. M. Lelong ne sait pas scander le vers français et sa diction est très défectueuse.

M<sup>me</sup> Antonelli a été une Iphigénie par trop... victime ; elle manque d'autorité ; elle affecte une timidité trop grande ; il est vrai de dire que le rôle d'Iphigénie est un peu trop effacé et que le voisinage de M<sup>lle</sup> Agar est écrasant.

M<sup>me</sup> Bauche a fort bien rempli le rôle d'Eriphile ; elle a été amante irritée, jalouse ; elle a réussi à inspirer une crainte sérieuse pour les jours de la douce et blonde Iphigénie.

En résumé, bonne, excellente soirée ; elle nous a procuré le plaisir toujours nouveau d'acclamer une digne émule de Rachel et d'applaudir un tragédien aussi recommandable que M. Charpentier.

Ah ! j'oubliais de dire que les trois premiers actes du Bourgeois gentilhomme ont été un dérivatif salutaire à l'émotion du public. A-t-on assez « crevé » de rire à la suite de la plus convaincue des riennes M<sup>me</sup> Bauche ! Molière s'est bien vengé de Racine qui nous avait effrayés avec les oracles du terrible et sombre Calchas. M. Lelong, Jourdain, nous a guéris d'Ulysse.

LOUIS DAX.

ANNUAIRE DU DÉP. DU LOT.

Les personnes qui, par leur profession, emploi, négoce ou industrie ont intérêt à figurer

sur l'Annuaire officiel du Lot, ou qui ont des rectifications à y faire, sont priées d'envoyer sans retard leurs communications.

Nous rappelons également aux agents d'affaires, industriels, commerçants que ce recueil contient des *Annonces ou Réclames*.

Le monde industriel et commercial de notre département a compris le bénéfice qu'il pouvait retirer de ce mode de publicité, car le nombre des commandes a toujours été en augmentant; mais comme on semble ignorer que l'Annuaire départemental doit paraître à époque fixe et que des demandes de publication nous sont chaque fois adressées trop tard pour être insérées, nous croyons devoir prévenir les intéressés que les annonces ne seront reçues, cette année, que jusqu'au 10 décembre, dernier délai.

**Dernières Nouvelles**

— Le *National* rapporte que les députés sont très mécontents de la circulaire de M. Waldeck-Rousseau.

— L'Union dit que tous les ministres ont blâmé la proposition de M. Paul Bert, tendant à interdire le costume ecclésiastique sur la voie publique.

— La suppression de l'ambassade française auprès du Vatican paraît décidée en principe dans les conseils du gouvernement.

La démission de M. Desprez, notre ambassadeur près du Saint-Siège, serait le signal convenu pour opérer cette suppression.

— Le mouvement administratif publié par l'Officiel d'hier matin précède de quelques jours un mouvement préfectoral plus considérable, par lequel le nouveau ministre inaugurerait son arrivée au département de l'intérieur.

— On annonce que M. Dréolle a l'intention d'interpeller le gouvernement sur la politique intérieure et extérieure.

L'honorable député estime que la Chambre ne peut se séparer avant que le gouvernement ait été mis en demeure de donner des explications complètes sur la politique qu'il a adoptée.

— M. Gambetta a lu actuellement la question de la magistrature avec M. Cazot, et c'est une des premières que le gouvernement compte soumettre à la discussion du parlement.

Nous rappelons les noms des départements où auront lieu le 8 janvier des élections sénatoriales.

Ce sont les suivants : Alpes-Maritimes, Eure, Haute-Marne, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Pyrénées (Basses), Pyrénées (Hautes), Pyrénées orientales, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Vosges, Yonne, Orléans, Indes Françaises.

Dans tous ces départements, les conseils municipaux ont eu dimanche 27 novembre à élire un délégué.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

Séance du 26 novembre.

M. Goblet dépose le rapport sur le projet tendant à ouvrir des crédits pour les opérations militaires de Tunisie.

La proposition de M. Labitte sur la chasse est prise en considération.

La proposition de M. de Guilloutet, ayant pour but de supprimer le permis de chasse, n'est pas prise en considération.

M. Raspail dépose une proposition de loi tendant à l'aliénation des joyaux de la Couronne. Une proposition identique avait été votée par la précédente Chambre, mais n'a pu être transmise au Sénat en temps utile.

L'orateur demande la déclaration d'urgence. L'urgence est déclarée.

**Bourse de Paris.**

Cours du 29 novembre

Rente 3 p. %	85.30
— 3 p. % amortissable	86.00
— 3 p. % amort. nouveau	85.40
— 4 1/2 p. %	114.00
— 5 p. %	115.50

**CHRONIQUE FINANCIÈRE**

Paris, 27 Novembre 1881.

Les réalisations augmentent sur nos rentes à mesure que l'on approche de la liquidation; elles portent surtout le 5 0/0 qui a perdu le cours de 116 et a fléchi à 115.95; les 3 0/0 sont moins lourds; l'ancien à 85.30, le nouveau à 85.35; les souscripteurs du dernier sont autorisés à se libérer par anticipation à partir du 1<sup>er</sup> décembre prochain.

Le taux des reports opérés par anticipation a sensiblement diminué; sur le 5 0/0 en est tombé de 64 à 55 centimes; on peut donc espérer une liquidation plus facile qu'on ne le supposait il y a quelques jours.

La Banque de France est retombée au-dessous de 6.300; l'Union a dépassé 2.550; les autres institutions de crédit sont lourdes et sans affaires.

Le Lyon reste lourd à 1.730. On demandait le Midi à 1.285, le Nord à 2.080, l'Orléans à 1.342. Les recettes conservent leur supériorité sur celles de 1880; en ce qui concerne les anciens réseaux, l'augmentation kilométrique pendant la semaine écoulée du 5 au 11 novembre, a été de 3.27 0/0 pour le Lyon, de 7.24 0/0 pour le Nord, de 2.71 0/0 pour l'Ouest, de 6.49 0/0 pour l'Orléans, de 8.26 0/0 pour l'Est, de 9.72 0/0 pour le Midi.

Le Suez est très ferme vers 2.550; des offres suivies ont fait reculer le Gaz à 1.580.

Le 5 0/0 turc a de nouveau perdu le cours de 13. Les offres dominent sur le 5 0/0 italien et l'Unifiée égyptienne.

Etude de M<sup>e</sup> Louis BOUSQUET, avoué à Cahors, rue Fénélon, n<sup>o</sup> 7, Maison Périés.

**VENTE Sur folle-enchère APRÈS SAISIE IMMOBILIÈRE**

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, le samedi trois décembre mil huit cent quatre-vingt-un, à midi précis.

1<sup>o</sup> D'une maison à deux étages, avec grenier, située à Cahors, rue du Château du Roi, mise à prix..... 50 fr.

2<sup>o</sup> Et d'une vigne et friche, situées à Combe-Nègre, commune de Cahors, d'une contenance approximative soixante-dix-sept ares, mise à prix..... 50 fr.

S'adresser, pour de plus amples renseignements à M<sup>e</sup> Louis Bousquet, avoué, en son étude ci-dessus indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

Etude de M<sup>e</sup> Louis BOUSQUET, avocat-avoué à Cahors, rue Fénélon, n<sup>o</sup> 7.

**VENTE SUR Saisie immobilière EN HUIT LOTS**

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, le SAMEDI DIX DECEMBRE mil huit cent quatre-vingt-un, à midi précis.

De divers immeubles situés dans les communes de Sainte-Alauzie et de Lascabanes, cantons de Castelnaud-Montratier et de Montcuq, saisis au préjudice de M. François-Xavier Combarieu, père, propriétaire à Sainte-Alauzie.

MISES A PRIX : Chacun des huit lots sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100 fr.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Louis Bousquet, en son étude ci-dessus indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

Les Dragées digestives du D<sup>r</sup> Clauzel sont actuellement reconnues comme le remède le plus efficace, le plus agréable et le seul infaillible pour la guérison des mauvaises digestions et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. — Dépôt dans toutes pharmacies.

**Lettres médicales.**

**VI. Maladies du foie et de la bile.**

La foie, organe sécréteur de la bile, est la plus grosse glande du corps humain; elle occupe l'hypochondre droit et une partie de l'épigastre. Il est d'une grande importance pour la santé que les fonctions de cet organe se fassent toujours régulièrement, car le trouble dans ses fonctions est toujours grave et influe pernicieusement sur d'autres organes.

Survient-il quelque désordre dans les fonctions du foie, aussitôt la sécrétion de bile devient insuffisante, de là non seulement des désordres dans la digestion, tels que constipation, renvois acides, flatulences, vertige etc; mais l'accumulation de bile dans le foie même provoque de vives douleurs, une tension pénible dans la région de cet organe, défaut d'appétit, vomissements et d'autres affections plus graves encore.

Il n'y a que trop de personnes chez lesquelles on remarque ces symptômes et ceux-ci sont considérés et traités comme indépendants c'est-à-dire comme n'ayant aucun rapport, avec les ma-

ladies du foie, tandis qu'ils en sont réellement la conséquence. Presque la moitié de l'humanité est tributaire de ces maux, qui peuvent troubler gravement et même détruire entièrement l'organisme. C'est pourquoi les maladies du foie ne doivent jamais être traitées à la légère et encore moins abandonnées à elles-mêmes; elles exigent au contraire un traitement prompt et énergique avec les remèdes qui leur conviennent.

Aussitôt que la bile est sécrétée en quantité voulue, et transmise régulièrement dans les intestins, l'amélioration survient, le mal disparaît et avec lui la foule d'accidents secondaires qui l'accompagnaient.

Mais ce résultat ne doit pas être obtenu par des moyens violents qui irriteraient les intestins; on doit employer au contraire des moyens doux, émoullients et d'une action lente. Comme remède agréable, sûr, rationnel et à la portée de chacun, nous recommandons à bon droit les Pilules suisses. Chaque bonne Pharmacie de toute la France en est pourvue, elles sont dans boîtes métalliques contenant 50 pilules à 1 fr. 50 et dans des boîtes plus petites, pour essai contenant 20 pilules à 75 cent. Dépôt à Cahors, chez MM. Rouquette et Bergerol pharmaciens.

**Eaux-Bonnes**

Eau minérale naturelle. Vieux rhumes, asthme et toutes affections teraces, gorge, bronches, poitrine rebelles à tous autres remèdes. Dépôt toutes pharmacies. Vente ann. un million de bouteilles. Demander brochure gratis, à Gérant, à Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées).

**COQUELUCHE**

et toux nerveuse chez les enfants. Comme pectoral et calmant on peut donner sans crainte aux enfants le Sirop de Nafé de Delangrenier, car il ne contient ni opium ni sels d'opium, tels que morphine ou codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Le Sirop de Nafé ainsi que la Pâte, se vendent dans les pharmacies.

**CAISSE DE REPORTS**

DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE Société anonyme. — Capital: 20 millions 52, rue de Châteaudun, Paris

Les reports sont des prêts sur titres, garantis: 1<sup>o</sup> par les titres reportés: 2<sup>o</sup> par les Agents de change ou banquiers intermédiaires. Les reports faits pour compte de ses clients par la Société Nouvelle sont en outre garantis par cette dernière, qui conserve dans ses caisses les titres reportés pendant toute la durée du report, et est responsable des fonds placés par elle en reports.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.

Les fonds déposés sont employés en reports à la liquidation qui suit la date du dépôt.

Intérêt net bonifié aux déposants:

Pour le mois de juillet...	8.10	0/0 l'an.
— d'août.....	7.20	—
— de septembre.	7.25	—
— d'octobre.	6.55	—
2 <sup>e</sup> quinzaine —	11.70	—
Mois de novembre.	9.05	—
2 <sup>e</sup> quinzaine —	8.95	—

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

**AVIS**

A affermer un Moulin à farine, situé sur le Ruisseau du Vert à 500 mètres environ de Catús.

Pour les renseignements, s'adresser à Mme V<sup>e</sup> de Vallon, à CATUS, (Lot).

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents,igreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins mqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M<sup>me</sup> la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D<sup>r</sup> Prof. Dédé, etc.

N<sup>o</sup> 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalésicière m'a guérie, à l'âge de 61 ans,

d'une épouvantable maladie de vingt ans, dea oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles.

— BOREL, née Carbonnetty. Cure N<sup>o</sup> 98,614; Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaie digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélaucolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalésicière. — Léon PEYLET instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en 2/2 décimes. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 15 2/2, kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésicière chocolatée au même prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du BARRY et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES. Dépôt à Cahors, Vinet droguiste.

L'action remarquable du goudron sur les bronches et les muqueuses en général a provoqué de nombreuses expériences, desquelles il résulte aujourd'hui qu'un des meilleurs traitements de l'asthme consiste dans l'emploi des Capsules de goudron de Guyot. Aussi les nombreux remèdes plus ou moins inactifs, créés en vu de la guérison de l'asthme, sont-ils tombés dans un oubli justement mérité. Dans la plupart des cas, deux ou trois capsules, prises immédiatement avant chaque repas, amènent un soulagement rapide; il convient de dire que, lorsque l'affection est déjà ancienne, on devra continuer le traitement pendant quelque temps. Du reste, en raison rapide du bien-être qu'ils en éprouvent, les malades sont rarement tentés de supprimer l'emploi des capsules de goudron avant la guérison complète. Ce mode de traitement revient en un prix des plus modiques, environ dix à quinze centimes par jour.

Depuis que M. Guyot a mis l'usage du goudron en grande vogue en vulgarisant son administration sous forme de capsules, de nombreuses imitations ont été faites. Sa marque, quoique régulièrement déposée en France comme à l'étranger, a été de près ou de loin imitée. Les contrefacteurs et imitateurs n'ont qu'un but: mettre une confusion dans l'esprit du public. Afin de donner à celui-ci le moyen de distinguer les véritables capsules de goudron Guyot, nous croyons devoir lui rappeler que les étiquettes des flacons portent la signature: E. Guyot en trois couleurs.

RÉCOMPENSÉ A PLUSIEURS EXPOSITIONS  
DEMANDEZ PARTOUT  
DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN  
DITE  
**ÉLIXIR DES VOSGES**  
TONIQUE ET HYGIÉNIQUE  
EXPOSITION DE 1878  
  
MÉDAILLE D'OR

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs. FOURGEAUD ET LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux. Dépôts dans les principaux établissements.

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE REPORTS & DÉPÔTS**

CAPITAL: 25 MILLIONS DE FRANCS  
PARIS—9, Rue Louis-Le-Grand, 9—PARIS

ADMINISTRATEURS  
MM. J. HOLLANDER, de la maison J. Hollander et C<sup>e</sup>, Président  
Paul BERTIN, agent de change honoraire.  
Paul DANSETTE, directeur de la Caisse Générale des Reports et de Dépôts à Bruxelles.  
Aug. HENTSCHE, de la maison Hentseh, Latscher et C<sup>e</sup>.  
A. LEGRAND DE VILLERS, ancien Trésorier-général de la Gironde, ancien Régent de la Banque de France.  
Paul MIRABAUD, de la maison Mirabaud-Paccard, Puerari et C<sup>e</sup>.  
Jules URBAN, Président de la Banque de Bruxelles.

COMPTES DE REPORTS  
Les versements en compte de reports reçoivent pour le mois de Novembre, net de tout frais..... 7.17 0/0 »  
Pour la 2<sup>e</sup> quinzaine de Novemb. 8.70 0/0 net  
« Comptes de Chèques 2 0/0 l'an »

**CRÉDIT CENTRAL DE PARIS**

Si vous voulez acheter, de confiance, des titres de rentes, actions ou obligations, sans autre commission que la courtage officiel, adressez-vous au Crédit Central de Paris, le seul grand établissement financier qui, par ses relations et la sûreté de ses informations, a su conquérir, depuis de nombreuses années, le premier rang parmi les grandes maisons de banque. Pour renseignements: écrire au Directeur du Crédit Central de Paris, 8, rue du Faubourg-Montmartre, — Paris.

# MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

## A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX  
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.  
Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.  
VÊTEMENTS SUR MESURE  
HAUTES NOUVEAUTÉS.

### HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES  
Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

**PRIX FIXE INVARIABLE**

Tous les Envois sont faits Franco.

## Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail.  
Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

<p>DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.</p> <p>SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.</p>	<h3>Pharmacie Centrale</h3> <p>de Cahors.</p>	<p>DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères</p> <p>SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres</p>
---	---	--

## ESCROUZAILLES

FARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

### SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES  
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

## MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveauté d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc  
**SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 30,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 500 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

BRETELLES — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN  
avec les

## BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.



Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul pôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors.

MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTÈMES, GARANTIES SUR FACTURE.

MECERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE, ETC., ETC.

### DRAGÉES

### DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Constipation  
Gastrites Vomissements  
Gastralgies Pesanteurs  
Aigreurs Gaz Renvois



400 dragées 2 fr. 50

Seul spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infailible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépositaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figéac MM. Congoulet, et Cérède Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

### A VENDRE

Une VOITURE A QUATRE ROUES, presque neuve, avec ou sans capote, à volonté. — S'adresser au bureau du Journal.

LE

### SIÈGE D'UXELLODUNUM

DRAME EN 5 ACTES EN VERS.

par l'Abbé CALMON MARC.

Professeur de Rhétorique.

au Petit-Séminaire de Montfaucon.

1 fr. 50 net 1 fr. 75 par la Poste.

Chez CRAYSSAC et chez GIRMA, à Cahors, ou chez l'auteur à Montfaucon.

Sous le titre:

### IMPUISSANCE PHYSIQUE ET MORALE

Vient de paraître à la librairie Garnier frères 6, rue des Saints-Pères, dans la collection à 3 fr. 50 le volume, un nouvel ouvrage de l'auteur du *Mariage* (1 vol.) et de la *Génération universelle* (1 vol.) destiné au même succès par les détails secrets et ignorés qu'il contient sur les rapports intimes de l'homme et de la femme. Ce ne sont pas seulement leurs défauts, leurs difformités organiques réciproques ainsi que leurs maladies qu'il décrit et figure par des planches avec les moyens de s'en préserver ou de les guérir; il révèle surtout les vices moraux qui en produisant l'anaphrodisie chez l'un et la frigide chez l'autre, sont les plus fréquentes causes de cette infirmité redoutable. De nombreux exemples sont relatés à l'appui.

### LOUIT FRÈRES & C<sup>o</sup>

Maison fondée en 1825  
BORDEAUX

25 MÉDAILLES  
POUR SUPÉRIORITÉ RECONNUE

### CHOCOLAT

## LOUIT

VÉRITABLE CHOCOLAT  
DE SANTÉ

Le Chocolat-Louit, exempt de toute falsification, est, à juste titre, considéré depuis longtemps comme le Meilleur des Chocolats

Le Propriétaire-Gérant, A. Layrou.

Grande Vente à de Bas Prix.

## VIGNES AMÉRICAINES

MASSOU

PROPRIÉTAIRE, A PENNE (LOT-ET-GARONNE)

PRIX-COURANT POUR L'ANNÉE 1881-82:

Producteurs directs.

Porte-Greffe:

	Boutures	Racinés.	Boutures	Racinés.
JACQUEZ, le cent..	8 f. »	35 f. »	RIPARIA, le cent..	6 f. »
OPORTO, —	6 »	20 »	VIALA, —	6 »
CUNINGHAM, —	6 »	25 »	CLINTON, —	3 50 10 »
HERBEMONT, —	6 »	25 »	TAYLOR, —	3 50 10 »
			SOLOIS, —	7 »

RIPARIA, racinés et greffes en vignefrançaise Aramon, le cent, 40 fr. : (Pour l'année après) : RIPARIA racinés, greffes du choix des acheteurs, le cent, 40 fr.

NOTA. — Les Variétés demandées sont garanties authentiques. Il ne pourra être accepté de demande d'une valeur inférieure à Cinquante francs.

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

## Le Moniteur

### des Valeurs à Lots

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)  
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères  
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)  
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.  
Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr.  
On s'abonne dans toutes les succursales des Départements. UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 17, Rue de Londres

## LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

50 pour 100 de REVENU PAR AN

## LIRE MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.  
PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS

## BAYLES, J<sup>NE</sup>

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, bous-oles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaines d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis-canne gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS  
DE LA MAISON CHRISTOFLE  
ET RÉARGENTURE.  
BIJOUTERIE RELIGIEUSE  
ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES  
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,  
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES  
ET RÉPARATIONS.  
ASSORTIMENT  
DE REVOLVERS DES FABRIQUES  
DE LIÈGE.